

Plus d'un mois de grève,
tu crois que l'on rentre
dans l'histoire ?

Oui, comme le gouvernement
le plus sourd de l'histoire !

...et sinon,
tes vacances ?



Avec le système Macron, les salariés perdent jusqu'à 50 % de leurs pensions

■ PRÉSENTATION DE NOTRE MÉTHODOLOGIE

Les exemples que nous présentons sont issus de salaires et de carrières réels. Les montants de pension liés au système actuel (régime général + AGIRC-ARRCO), sont donc fiables à 100 %. Nous avons ensuite appliqué à ces carrières les paramètres du système de retraite par points, tels que fournis par le gouvernement lui-même :

- ▶ La prise en compte de l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années, ce qui conduit mécaniquement à une baisse importante de nos pensions ;
- ▶ Un taux de cotisation de 25,31 % (15,19 % employeur et 10,12 % salarié) ouvrant droit à l'acquisition de points ;
- ▶ Une valeur d'achat du point à 10,00 € ;
- ▶ Une valeur de service du point à 0,55 € ;
- ▶ Une décote définitive de 10 % pour les départs à 62 ans du fait de l'« âge d'équilibre » à 64 ans ;
- ▶ Une majoration de 5 % par enfant.

Les montants des pensions sont donnés en euros bruts.



Philippe est un salarié de diverses entreprises du secteur privé. Il a connu trois épisodes de chômage, ainsi qu'un accident du travail.

SYSTÈME ACTUEL

Salaire mensuel moyen revalorisé sur les 25 meilleures années : 2 417,81 € (à titre indicatif)

SYSTÈME MACRON

Salaire mensuel moyen non revalorisé sur l'ensemble de la carrière : 1 777,83 € (à titre indicatif)

En partant à 62 ans

1 803,00 €
par mois

939,88 €
par mois

En partant à 64 ans

2 002,00 €
par mois

1 113,66 €
par mois

À 62 ans comme à 64 ans, Philippe perd plus de 800 € par mois



Pauline est une salariée qui a connu de multiples employeurs. Elle a une carrière complète, malgré six courtes périodes de chômage. Elle a eu deux enfants sans conjoint.

SYSTÈME ACTUEL

Salaire mensuel moyen revalorisé sur les 25 meilleures années : 1 756,30 € (à titre indicatif)

SYSTÈME MACRON

Salaire mensuel moyen non revalorisé sur l'ensemble de la carrière : 1 299,55 € (à titre indicatif)

En partant à 62 ans

1 227,00 €
par mois

752,72 €
par mois

En partant à 64 ans

1 250,56 €
nets*

1 000,00 €
nets*

* CSG = 6,60 % CRDS = 0,50 % CASA = 0,30 %

* selon la promesse Macron

À 62 ans comme à 64 ans, Pauline perd dans tous les cas



Jacques était salarié comme technicien d'une importante entreprise du secteur privé. Parti récemment à la retraite à 62 ans, il n'a connu ni chômage, ni maladie.

SYSTÈME ACTUEL

Salaire mensuel moyen revalorisé sur les 25 meilleures années : 2 988,88 € (à titre indicatif)

SYSTÈME MACRON

Salaire mensuel moyen non revalorisé sur l'ensemble de la carrière : 1 952,93 € (à titre indicatif)

En partant à 62 ans

2 461,48 €
par mois

1 101,00 €
par mois

Jacques échappe à une baisse de 56 % de sa pension



On ne lâche rien !

Les semaines se suivent et la surdité gouvernementale **L**reste.

Alors que la majorité des travailleurs, la majorité des Français, la majorité des syndicats ne veulent pas de cette mauvaise réforme des retraites, le gouvernement s'entête et reste sourd aux revendications.

Et pourtant, ce sont déjà des millions de travailleurs, d'étudiants, de chômeurs et de retraités qui sont descendus dans les rues partout en France en décembre et en janvier !

Ne serait-on pas dans le déni de démocratie ?

Oui bien sûr ! Ce gouvernement aujourd'hui avance tel un bulldozer pour détruire nos régimes de retraites avec, pour l'accompagner, les confédérations CFDT et UNSA plus que conciliantes !

C'est à se demander si elles sont victimes consentantes ou complices de ce projet de casse de notre système de retraites !

Car avec cette réforme nous serons TOUS perdants !

Même si nous ne sommes pas tous diplômés en mathématiques, il est facile de se rendre compte que passer d'un calcul de notre pension de retraite sur les **25 meilleures années** à toute une carrière, ne pourra que baisser le montant de nos pensions !

Et pour certains, cela risque d'être très "douloureux", la baisse du montant de la pension pouvant atteindre 20, 30 ou même 50% ! (voir les exemples repris ci-contre)

La note va être très salée, une fois de plus, pour les plus précaires, pour les carrières hachées ou les temps partiels.

Pour la FEC FO, nous ne lâcherons rien, ni pour nos retraites, ni pour celles de nos enfants ou petits enfants.

C'est :

- NON à une réforme "tous perdants",
- NON à la retraite à points,
- NON à l'individualisation et à la fin de la solidarité intergénérationnelle.

Messieurs MACRON et PHILIPPE doivent retirer ce mauvais projet car les Français l'ont bien compris : les seuls gagnants dans cette affaire vont être une fois de plus les patrons et les vendeurs de retraites par capitalisation !

Hé oui ! Car si vous n'entendez pas beaucoup le MEDEF en ce moment, c'est qu'il va être le seul gagnant dans cette réforme ; les salariés payent la note de cette réforme, le MEDEF empêche le pactole une fois de plus !

Un simple exemple sur le plafonnement des cotisations retraites à un salaire de 10.000 euros par mois.

Le gouvernement nous présente cette mesure comme étant mise en place pour plus d'équité mais c'est un mensonge, car au final cette mesure va faire baisser en moyenne de 4,8 milliards d'euros par an les cotisations versées par les cadres gagnant plus de 120 000 euros par an !

Pire, cela représente essentiellement une baisse des cotisations patronales pour ceux qui gagnent plus de 10 000 euros par mois de 2,7 milliards d'euros par an !

C'est scandaleux ! On nous parle d'équité et on fait un cadeau qui, entre 2025 et 2040, s'élèverait à près de 43 milliards d'euros pour le patronat !

On se moque de nous !

D'un côté, 2,7 milliards par an de cadeau aux patrons et, de l'autre, une baisse de rentrée de cotisations pour les retraites de 4,5 milliards d'euros !

Une fois de plus, le gouvernement creuse les déficits pour tuer les régimes de retraite et forcer ensuite tout le monde à souscrire à des retraites par capitalisation.

Les banquiers, les assureurs, les fonds de pension s'en frottent les mains d'avance !

Blackrock en premier, dont les dirigeants, en plus de dîner à l'Elysée ou de recevoir la légion d'honneur, pourront mettre la main sur le marché des retraites.

Alors OUI, nous ne laisserons pas faire ! OUI, nous dénonçons ces agissements et ces projets qui vont projeter bon nombre de retraités dans la misère. OUI, nous ne lâcherons rien !

Tous en grève et dans les rues pour refuser ce HOLD-UP sur nos retraites !

Surtout que d'autres solutions de financement existent pour préserver et maintenir nos régimes de retraites reconnus parmi les meilleurs du monde.

Quand le gouvernement est capable d'accorder aux grands du CAC 40 des dizaines de milliards d'euros d'aides et d'allègements de cotisations, il pourrait très bien accorder UNE dizaine de milliards pour maintenir l'ensemble de nos retraites que l'on soit du public ou du privé !



Protection, services, accompagnement social

Souriez, vous êtes au cœur
de nos engagements

- **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
- **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
- **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
- **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
- **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



On aime vous voir sourire



ÉDITO _____	3	ORGANISMES AGRICOLES _____	15
SERVICES _____	6	PRESSE • ÉDITION • PUBLICITÉ _____	16
CASINOS & CERCLES _____		CRÉDIT _____	17
DE JEUX _____	8	JURIDIQUE _____	18
ORGANISMES SOCIAUX _____	11	HANDICAP _____	20
COMMERCE & VRP _____	13	FOCUS _____	23

JEC **INFOS**

Mensuel d'information des Sections de la Fédération des Employés et Cadres Cgt FORCE OUVRIÈRE

Directeur de la publication : Sébastien BUSIRIS - CPPAP : 0720 S 08226

Fédération des Employés et Cadres Cgt FORCE OUVRIÈRE

54 rue d'Hauteville 75010 PARIS • Tél. : 01 48 01 91 91

Mise en page, photos et illustrations : © FEC FO • Impression : Imprimerie FRAZIER (Paris)

En 2020, quelle lutte des classes est devant nous ?

A lors que certaines "élites" de nos démocraties, prétendument tranquilles, espéraient se "la couler douce" (n'annonçait-on pas la fin de l'histoire il y a peu encore !) sous le manteau "confortable" de l'économisme anglo-saxon (du Marché tout puissant), voilà que le politique fait (enfin) son retour !

Les récents livres de deux très sérieux sondeurs¹ cristallisent actuellement une bonne partie des réflexions à ce sujet, à juste titre selon nous. Ils reposent, chacun à leur manière (sans doute en se répondant l'un l'autre), les questions cruciales, et notamment celle-là : **quelle est, fondamentalement, la nature de la division que traverse actuellement la France, ainsi que les figures concrètes qui en découlent ?** Question politique s'il en est.

Non plus la division gauche-droite qui serait devenu obsolète, celle qui a pris forme essentiellement à partir des années 80 dans les plupart des pays européens (de l'ouest), mais la division entre le "bloc élitare" et le bloc populaire" selon Jérôme SAINTE-MARIE.

Pour ce dernier, nous assistons aujourd'hui bel et bien à un retour de la lutte des classes alors que beaucoup pensaient qu'elle avait, et pour longtemps, disparue !

Et c'est bien à travers les "classes sociales" qui soutiennent le macronisme que notre auteur fonde son analyse en apportant un salutaire démenti aux anciens conseillers du président MACRON qui postulaient orgueilleusement "que le comportement électoral n'a jamais aussi peu dépendu de la position sociale, et jamais autant de la manière dont chaque individu considère sa propre vie et son propre avenir"² !

SAINTE-MARIE règle son compte à la funeste "illusion individualiste" en matière électorale que certaines "élites" colportaient en messages de la bonne parole !

Au grand dam des néo-libéraux, la société existe bel et bien, son histoire et ses nombreuses composantes sont une réalité, et elles reviennent en pleine figure à ceux qui s'évertuent à leur nier toute existence : **"La cohérence entre le vote de classe aux élections et la condition sociale des électeurs aura rarement été aussi évidente"**, précise Jérôme SAINTE-MARIE.

Dans la lignée des travaux du géographe Christophe GUILLUY³, celui-ci décrit l'une d'entre elle, elle prend le visage des "perdants" de la mondialisation : les petits indépendants, les salariés, les employés, chômeurs... tous ceux qui ont grand mal à finir leur fin de mois (essentiellement la France des Gilets Jaunes).

En face, les cadres, les habitants des métropoles, les retraités les plus aisés (mais pas seulement), en somme, plutôt les gagnants de la mondialisation qui se sont "coalisés" pour faire bloc avec le président MACRON pour rejeter le danger que constituerait la révolte de nouvelles classes laborieuses !

L'élection d'Emmanuel MACRON a pu se réaliser par l'union d'un "bloc élitare", composé par "l'élite réelle, les 1% la plus riche, l'élite aspirationnelle, le monde des cadres et l'élite par procuration, c'est-à-dire tous ceux, notamment parmi les retraités qui s'abritent derrière le pouvoir en place pour défendre leur situation" !

SAINTE-MARIE poursuit ici les analyses "prophétiques" d'un Christopher LASCH, si révolte il y a eu, ce fut d'abord celle des élites (celles qui étaient les plus riches) à partir des années 70, ce sont elles qui ont d'abord fait sécession avec la "société commune" en s'octroyant toujours plus de privilèges et de "zone de non droit", et comme le rappelle fort bien Kévin BOUCAUD-VICTOIRE, cette "avant-garde radicale" se distingue par son adhésion "au libéralisme-économique et à son pendant culturel, son enthousiasme vis-à-vis de la mondialisation (heureuse) et de la construction européenne, ainsi que sa détestation du « national »".

Et comme le précise SAINTE-MARIE après MARX, "Comme la bourgeoisie du XIX^e siècle, ce bloc est révolutionnaire, dans le sens où il ne peut exister sans révolutionner constamment les instruments de production, ce qui veut dire les rapports de production, c'est-à-dire l'ensemble des rapports sociaux".

C'est cette situation, qui a, une fois encore, généré un conflit de classe et la constitution d'un "bloc populaire", de plus en plus majoritaire selon l'auteur !

Ainsi, tout en sortant de la grille strictement marxiste de ces phénomènes sociologiques et sociaux, SAINTE-MARIE a su judicieusement mobiliser nombreuses références de l'auteur

du Capital pour décrire notre séquence politique.

Seulement, ce bloc populaire, par qui et par quoi est-il cimenté ? C'est en essayant de répondre à ces questions que les difficultés commencent !

Selon notre auteur, ce bloc serait majoritaire. Si, certes, celui-ci ne s'est pas encore constitué dans les urnes, il a pris forme avec le mouvement des gilets jaunes, soutenu en effet par 75% des classes moyennes non supérieures et par 87% des classes populaires.

Il attend certes son "débouché politique" mais ce bloc populaire, majoritaire, existerait bien, même si notre auteur exprime ses doutes quant à la possibilité que se forme un "bloc populaire" capable de rivaliser avec le bloc élitare d'ici 2022, le bloc populaire serait un mouvement dynamique, en cours "d'élaboration" politique et sociale qui pourrait bien se traduire, face au bloc élitare incarné par E. MACRON, par une grande force politique "populiste" à l'instar de ce qui se passe depuis quelques années au sein des pays du Viségrad. Or, rien n'est moins sûr, car aux forces centripètes du "bloc populaire" proposé par SAINTE-MARIE, s'oppose une autre logique, celle centrifuge, d'un éclatement de la nation, vidée qu'elle serait de ses grandes matrices culturelles !

Et c'est tout l'intérêt de l'analyse de Jérôme FOURQUET que de mettre exergue cet autre phénomène que représente la dislocation de la société française et sa fatale "communautarisation" si nous n'y prenons garde : "les géographes définissent un archipel comme un ensemble d'îles relativement proches les unes aux autres, la proximité se doublant le plus souvent d'une origine géologique commune [...] A l'image des îles d'un archipel, ces populations vivent à l'écart les unes des autres, tout en entretenant bien sûr des rapports entre elles [...] Elles partagent un certain nombre de références communes, ce qui ne serait pas le cas dans une société (réellement) communautarisée".

Nous sortons ici de la logique du "bloc" contre "bloc" pour entrer dans celle de "l'archipelisation" d'une nation en plusieurs îles qui certes ne s'affrontent pas encore, mais qui demeure grosse de sa partition possible !

¹ Jérôme FOURQUET, "L'archipel français : naissance d'une nation multiple et divisée", *Seuil*, mars 2019 et Jérôme SAINTE-MARIE, "bloc contre bloc : la dynamique du macronisme", *Cerf*, octobre 2019.

² David AMIEL, Ismaël EMELIEN, "Le progrès ne tombe pas du ciel, manifeste, les stratégies de MACRON s'expliquent", *Fayard*, mars 2019.

³ Christophe GUILLUY, "No society", *Flammarion*, octobre 2018.



Ici aussi, c'est moins la logique individualiste qui est à l'œuvre que la logique des "communautés".

L'analyse de FOURQUET prend davantage en compte la dimension "identitaire" et "culturelle" du politique que ne le fait SAINTE-MARIE, davantage attaché à la dimension sociale des logiques politiques à l'œuvre aujourd'hui.

C'est peut-être l'une des raisons qui pousse FOURQUET à dire qu'entre la France des Gilets Jaunes et les acteurs en lutte contre la "réforme" des retraites, **nous n'avons pas affaire aux mêmes personnes⁴** : "A un an d'écart, la sociologie des participants au mouvement des « gilets jaunes » et aux cortèges du 5 décembre, tout comme les répertoires d'action (occupation des ronds-points puis manifestations parfois violentes dans les beaux quartiers le samedi versus grèves et cortèges syndicaux, encadrés défilant en semaine sur des parcours traditionnels) **nous indiquent que nous avons manifestement affaire à l'expression du mécontentement de deux des îles populaires distinctes de l'archipel français**".

Ainsi selon FOURQUET toujours "si les contours du bloc élitaire continuent de se dessiner et de s'affiner à l'occasion de cette crise sociale (avec l'arrimage d'une partie de l'électorat retraité de droite au noyau dur macronien)", **le bloc populaire demeure "très fragmenté"**, "les gros bataillons de manifestants étaient composés par des fonctionnaires (enseignants, personnels hospitaliers, pompiers, agents des collectivités locales, etc.) ou des salariés des entreprises publiques (cheminots, agents de la RATP, salariés d'EDF ou de La Poste...). Si on a pu croiser des manifestants vêtus de gilets jaunes et si le chant de ce mouvement « Nous, on est là, même si MACRON ne le veut pas, nous, on est là... » a été repris, la composante « gilets jaunes » était nettement minoritaire dans les manifestations".

En sommes, selon les sondages et les conclusions du Figaro : "à l'inverse de la mobilisation des « gilets jaunes », ayant eu une forte composante Rassemblement national (RN), **les manifestations du 5 décembre marquent le réveil d'une France de gauche « traditionnelle » et traduisent le poids de la fonction publique**".

Une France des Gilets Jaunes qui aurait, selon cette analyse, déjà perdu ses "acquis", matériels et culturels (d'où son refus de toute représentation politique et syndicale "installée"), et

une France de la "manifestation" contre la réforme des retraites, censée plus protéger, qui les défendrait pour ne pas les perdre, fusse au détriment de la collectivité toute entière.

Mais alors, de combien de bloc est constitué la France d'aujourd'hui ? Deux, trois, dix, cent ? La division pré-tendument fondamentale est-elle redoublée de plusieurs divisions (au sein du bloc populaire...) ? Qui pour les "représenter", et suivant quelles jonctions et directions possibles ? Lequel deviendra hégémonique ?

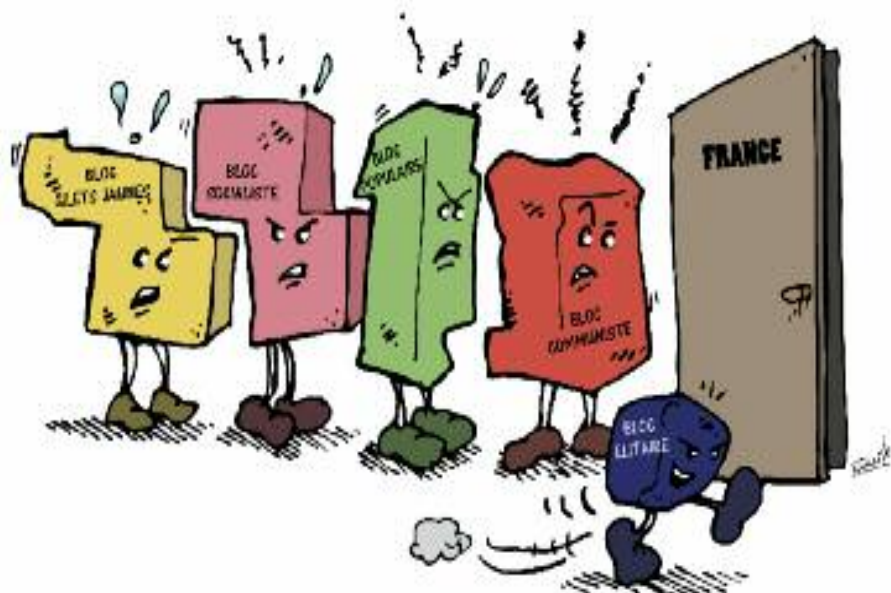
Ne sommes-nous pas en train d'assister à une volonté de la part de certains de nier de façon artificielle la dimension majoritaire et possible rassembleuse "des mouvements populaires" ? Ou sommes-nous réellement devant un conflit qui verra notamment s'affronter : un bloc populaire contre un autre bloc populaire ? Ne sommes-nous pas confrontés d'un côté, à une lutte dont la composante serait essentiellement culturelle et "identitaire" (ce qui n'exclut bien entendu la dimension sociale) -et qui fait dire à certains que "ce qui menace l'unité française", c'est moins la perspective "d'un choc frontal" à la Jérôme SAINTE-MARIE qu'un éparpillement communautariste tel que décrit par Jérôme FOURQUET- et de l'autre à une lutte dont les ressorts sont essentiellement sociaux, dans ces conditions comment opérer une jonction, sur quoi devrait déboucher cette nouvelle "dia-

lectique" ? Ce qui semble acquis, après sa longue et illusoire parenthèse, est bel et bien le "retour" de la lutte des classes.

Ce qui est certain également c'est le rôle essentiel que nous devons continuer à mener à notre niveau, le syndicalisme libre et indépendant, pour aider à créer une unité au sein des "classes populaires", et nous savons que nous ne pourrions réussir dans sa tâche qu'à la condition de redonner une place fondamentale au travail, ce qu'aucuns ont nommé "une nouvelle civilisation du travail", car, comme le formulait Hannah ARENDT dès les années 60 : "Il ne reste plus de classe, plus d'aristocratie politique ou spirituelle, qui puisse provoquer une restauration des autres facultés de l'homme. Même les présidents, les rois, les premiers ministres voient dans leurs fonctions des emplois nécessaires à la vie de la société, et parmi les intellectuels il ne reste que quelques solitaires pour considérer ce qu'ils font comme des œuvres et non comme des moyens de gagner leur vie. Ce que nous avons devant nous, c'est la perspective d'une société de travailleurs sans travail, c'est-à-dire privés de la seule activité qui leur reste. On ne peut rien imaginer de pire".

Nous reviendrons dans un prochain article sur cette question fondamentale.

L'ARCHIPELLISATION D'UNE NATION



4 Jérôme FOURQUET, "Manifestation du 5 décembre : le réveil d'une France de gauche", Le Figaro daté du 16 décembre 2019.

& Cercles de Jeux



Régimes spéciaux, pourquoi pas nous ?

Depuis le début des mobilisations, la Section Fédérale des Casinos & Cercles de Jeux estime que le projet gouvernemental de réforme des retraites est un mauvais projet.

Tout d'abord parce qu'il remet en cause le principe de retraite par répartition qui est le fondement même de notre justice sociale.

Ensuite, parce que ce projet a été mené avec un amateurisme rare :

- mesures floues et non renseignées,
- absence totale d'explications,
- absence de véritables négociations.

Pire que cela, le projet est même entaché de graves suspicions, au regard :

- d'un rapporteur qui oublie de déclarer pas moins de 13 mandats,
- du rôle de conseil et de lobbying mené par Black Rock, fonds de pension spécialisé dans la retraite par capitalisation.

Dans ce contexte, peut-on encore parler de confiance? La réponse est assurément non.

Le régime se voulait universel et juste mais lorsque l'on regarde dans les détails, on constate que :

- L'immense majorité des pensions vont baisser, d'ailleurs le simulateur mis en place à la hâte chiffre la retraite des Fran-

çais sur la base d'une valeur de point qui devra être négociée dans les années à venir, cherchez l'erreur !

- La Majoration de Durée d'Assurance, permettant jusqu'à présent de compenser les périodes de réduction ou d'interruption d'activité liées aux naissances, disparaît purement et simplement. Si l'on ajoute à cela le travail de nuit et/ou en équipes successives alternantes, c'est véritablement la double peine !
- Des régimes spéciaux seront d'ores et déjà maintenus au minimum pour 8 corporations.

Enfin, la seule universalité de ce dispositif réside dans son titre.

Dans ce contexte général comment considérer à juste droit que les personnels des casinos soient exclus du bénéfice de la création de leur propre régime spécial au regard des contraintes de nos métiers et de l'incidence directe et non contestée sur l'espérance de vie ?

La seule solution est que des négociations immédiates s'initient afin qu'un régime spécial soit adopté pour les personnels de casino, et ceci en vertu du principe d'égalité de traitement.

Force Ouvrière est intervenu en ce sens auprès du Premier ministre afin de faire valoir nos arguments et notre vision. Vous retrouverez, ci-contre, notre courrier.

Monsieur le Président, il faut revoir toute la copie !



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière
Section Casinos et Cercles de Jeux

2093532217600001 00000 1E00441039027



Lettre recommandée AR

CF/JCT/SA-088/2019

MONSIEUR EDOUARD PHILIPPE
PREMIER MINISTRE
HOTEL MATIGNON
57 RUE DE VARENNE
75007 PARIS

Objet : retraite des salariés des Casinos

Paris, le 19 décembre 2019

Monsieur le Premier ministre,

Notre Section fédérale partage les positions en faveur de la défense d'un régime par répartition, exprimées par la Confédération Force Ouvrière et la FEC FO.

En cette période de profond désaccord sur la future réforme du régime de retraites, nous constatons avec plaisir que vous avez décidé de maintenir certains régimes spéciaux notamment ceux de la Police nationale ou des sapeurs-pompiers. Nous considérons les régimes spéciaux comme la compensation de conditions de travail spéciales, au regard d'un risque avéré ou de critères de pénibilité. Ce ne sont donc que des mesures destinées à rééquilibrer l'équité au regard d'une espérance de vie différente et inférieure.

Les salariés des casinos français sont actuellement soumis au travail de nuit, aux rythmes décalés. Une partie d'entre eux a également été exposée au tabagisme passif dont nous connaissons tous les conséquences. Les salariés de casinos, souvent travailleurs postés, passaient des heures face à des clients fumant cigares ou cigarettes. Un tel élément n'a fait que renforcer leur exposition.

Les mesures portant sur la pénibilité, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015, n'apportent aucune réponse pour les personnels de casinos, dont la carrière a débuté avant cette date et qui représentent l'immense majorité des salariés. Afin de prétendre à un départ anticipé de 2 années, il faut donc débuter un cursus professionnel entier au 1^{er} janvier 2015.

Les conséquences du travail de nuit et des rythmes décalés se traduisent par une espérance de vie amputée, inconciliable avec toute forme de recul de l'âge de départ en retraite à taux plein pour nos professions.

En conséquence, nous vous demandons l'ouverture de négociations tripartites immédiates afin de mettre en place un système de retraite juste pour les personnels de casinos, qui prévoit un départ en retraite à taux plein à 57 ans. Ce modèle devra intégrer 3 critères majeurs :

- le nombre d'années effectives de travail de nuit,
- le nombre d'années effectives en rythmes décalés,
- le nombre d'années effectives d'exposition au tabagisme passif.

Vous ne sauriez, en effet, ouvrir droit à la reconnaissance de certains risques pour certaines professions, tout en l'écartant pour d'autres. Par ailleurs, certains régimes spéciaux tel celui des Sénateurs, restent toujours plus avantageux que pour toutes les autres catégories professionnelles. Les différentes réformes ne leur sont pas appliquées, et relèvent de négociations internes, tel que le déclarait encore récemment Gérard LARCHER. Il ne saurait y avoir 2 poids et 2 mesures.

Si notre demande ne trouvait pas droit, nous devrions alors faire valoir notre position dans le cadre de l'étude préalable de constitutionnalité du futur texte. Aucun texte réputé équitable, ne saurait prendre racine dans une évidente rupture du principe d'égalité.

A vous lire en retour, Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-Christophe TIRAT
Secrétaire Fédéral au titre de la Section
06 60 97 73 97

Claude FRANÇOIS
Secrétaire
de la Section Fédérale

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



Réforme de l'Allocation Logement : un report qui arrange le gouvernement

Le 1^{er} janvier 2020 devait être mise en œuvre la réforme du mode de calcul de l'Allocation Logement (AL et APL). Mais le 27 décembre 2019, soit seulement 5 jours avant l'échéance, le gouvernement informait de son report au 1^{er} avril 2020. Cette annonce, pour le moins tardive, est intervenue alors que cette réforme avait déjà été différée à deux reprises puisqu'elle devait initialement être appliquée dès avril 2019, puis à partir de juillet 2019. Il avait pourtant été largement expliqué aux salariés des CAF que cette fois-ci devait être "la bonne". Les premières formations nécessaires avaient d'ailleurs été dispensées, en particulier aux Gestionnaires Conseil Allocataires en charge du traitement de ces dossiers.

La raison invoquée à ce nouvel ajournement est une demande qui aurait été formulée par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) du fait de paramètres informatiques pas encore "stabilisés". Force est cependant de constater que ce report, au-delà des élections municipales, a permis au gouvernement de ne pas avoir immédiatement à gérer les conséquences révoltantes de cette réforme dans le contexte des développements de la grève contre le projet de réforme sur les retraites.

Le contenu de la réforme

La réforme tient essentiellement à une modification des éléments de ressources pris en compte pour le calcul de la prestation. Il s'agit principalement et pour la grande masse des allocataires de ne plus se référer aux ressources de l'année n-2 (exemple : revenus annuels 2017 pour le calcul des droits 2019) mais aux revenus perçus dans les 12 mois qui viennent de s'écouler. La CNAF indique que ce système, dit de "contemporanéité" permettra d'étudier les droits des allocataires "au plus près" de leur situation actuelle (ce

qui, au passage, a-t-on indiqué, serait une demande des bénéficiaires eux-mêmes).

Subtilité supplémentaire : cette nouvelle "base ressources" évoluera tous les 3 mois et cela sans intervention nécessaire des allocataires puisque la CAF récupèrera automatiquement leurs revenus auprès de leurs employeurs, des impôts, de Pôle Emploi et des organismes sociaux. Là encore, il s'agit d'une mesure présentée comme favorisant l'adaptation en temps réel de l'Aide aux revenus des bénéficiaires.

Ses objectifs réels et ses conséquences

La réalité est que ce nouveau mode de calcul facilitera mécaniquement la réalisation d'économies importantes, les revenus actualisés étant globalement plus élevés que ceux perçus deux années auparavant. En bref, il y aura des gagnants et des perdants mais les seconds seront beaucoup plus nombreux que les premiers.

Dès juillet 2019, Matignon a estimé à "plus d'un milliard d'euros" l'économie qui serait réalisée en une année avec ce système, ce qui ne l'empêchait pas de considérer la mesure comme "juste, équitable et logique". Désormais actualisée à 1,2 milliard d'euros, cette somme représente donc 100 millions d'euros par mois pourtant directement récupérés sur les montants des droits versés !

Dans ce contexte, ce sont en effet, selon les estimations, environ 1,2 million d'allocataires qui verraient leur droit diminuer et 600 000 pour lesquels il serait purement et simplement supprimé. Tout cela sur les 6,5 millions de foyers bénéficiaires. Sans compter qu'avec la mise à jour trimestrielle, ceux qui auront un droit seront évidemment susceptibles de le voir fréquemment varier.

Une application au 1^{er} janvier trop risquée pour le gouvernement

La réforme de l'Allocation logement se présente donc comme une véritable bombe à retardement. Elle l'est, y compris pour les col-

lègues des CAF qui vont fatalement se trouver confrontés aux interrogations, à l'incompréhension et au mécontentement d'allocataires qui, par définition, ne sont déjà pas des nantis (2 allocataires sur 5 vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté selon la DRESS -Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques-). Comme si les conditions d'accueil de ces organismes n'étaient pas déjà suffisamment compliquées dans un contexte de précarité généralisée !

Les inquiétudes demeurent également quant à la dégradation des conditions de travail, qui pourrait être induite par de nouveaux traitements informatiques qui, selon la version officielle, n'ont pu, depuis plus d'un an, être mis au point, et alors même que le report de la réforme crée déjà, lui-même, des difficultés techniques sur certains dossiers du fait d'anticipations qui avaient été réalisées.

En tout état de cause, nul n'est dupe : les conséquences de cette réforme seront encore bien plus lourdes que la baisse de 5 euros intervenue il y a un an et demi. Des allocataires aux salariés des CAF, en passant par les bailleurs, notamment sociaux, elle ne peut que générer le mécontentement vis-à-vis d'un gouvernement qui s'attaque aujourd'hui à l'ensemble des droits et garanties des salariés de ce pays.

En pleine grève puissante pour le retrait de la réforme visant à instaurer un régime de retraite universel par points et à deux mois d'échéances électorales importantes pour lui, le gouvernement ne pouvait de toute façon pas se permettre la mise en œuvre de la réforme au 1^{er} janvier 2020.

Le report de celle-ci constitue un signe supplémentaire de ses difficultés à aller jusqu'au bout de ses intentions face à la résistance qui est l'œuvre. Il est aussi un encouragement à poursuivre avec intensité le travail syndical mené par Force Ouvrière dans le sens de la défense des revendications des salariés, que cela soit à la Sécurité sociale ou ailleurs.

Voir sa vie basculer
Être mieux accompagné(e)
Aller de l'avant

Vivre
après

Avec **Vivre après**, nous mettons à la disposition de ceux pour qui rien ne sera jamais comme avant, un coordinateur pour les écouter, les informer et les orienter et des services personnalisés en fonction de leurs besoins.

Ce dispositif permet d'améliorer encore les garanties **OCIRP** qui assurent, en cas de décès, le versement d'une rente et un accompagnement social personnalisé mis en place durablement.

OCIRP
protéger. agir. soutenir

En partenariat avec

**GROUPE
IMA**

vivreapres.fr

Le site accessible à tous pour s'informer sur le deuil, les maladies graves, les séparations ou les périodes de rupture professionnelle.

SECTION Commerce & VRP

Gérald GAUTIER
Secrétaire de Section
Tél. : 01 48 01 91 32
commerce@fecfo.fr



2020 sous le signe de la révolte

Malgré toutes ses tentatives de division, le gouvernement ne parvient pas à convaincre du bienfait de la réforme DELEVOYE/MACRON. Le pays marche au ralenti depuis plus d'un mois maintenant mais l'opinion reste favorable aux grévistes, ce qui n'était pas prévu au programme du gouvernement !

Cette machination visant à présenter la réforme peu avant les fêtes de fin d'année aurait dû passer ! Les Français auraient dû s'en prendre aux grévistes ! Ces importunants privilégiés auraient dû céder financièrement !

Et pourtant... malgré les pertes de salaires, malgré les difficultés de déplacement, les Français font bloc contre cette réforme d'une injustice inqualifiable ! N'en déplaise à notre gouverne-



ment, cette grève n'est pas la résistance d'une classe de privilégiés ! En parlant de privilégiés, pas de réforme du régime très spécial de nos politiques ?

Une réforme tellement équitable pour tous que le gouvernement a déjà accordé des dérogations aux forces de l'ordre pour s'assurer de la continuité de leur soutien...

Héritage militant avec notre protection sociale au lendemain de la Seconde Guerre, notre système de retraite est peut-être imparfait, il peut être amélioré mais pas revu à la baisse dans un pays plus riche que jamais ! La participation de tous est essentielle pour faire plier le gouvernement et l'obliger à ouvrir un vrai dialogue social dans le respect de tous ! Notre système de retraite solidaire n'est pas à brader aux intérêts privés !



MAIS ENCORE...

CNP Section Commerce

Etape importante pour la Section, la Conférence Nationale Professionnelle se déroulera du 16 au 19 mars 2020 à Caen. Ce rendez-vous sera l'occasion de faire un point en cours de mandat avant le Congrès de 2021 **et mettre à jour nos résolutions.**

Syndicalisation

Au lendemain de la mise en place des CSE, la Fédération a mis en place des sessions de formation sur le thème "ADHERER". Parmi les bonnes résolutions de cette nouvelle année, le développement syndical sera une priorité. **Pensez à vous inscrire !**

branchez-vous santé

Économiquement
vertueux, socialement
indispensable

Ensemble, relevons le défi

d'une culture prévention pour tous
et à chaque étape de la vie.

- 4 français sur 10 ne vont pas chez le dentiste. Pourtant, la santé bucco-dentaire est au cœur de la santé globale ⁽¹⁾
- 160 000 cancers évitables sur un total de 400 000 diagnostiqués chaque année ⁽²⁾
- 15,2 % des 3 millions de travailleurs non-salariés en risque d'épuisement professionnel ⁽³⁾

Sources :

(1) UFSBD,

(2) e-cancer 2017,

(3) Étude BPI France Observatoire Amarok



Plus d'information sur
www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante
bgbranchezvousante@ag2rlamondiale.fr



Quoi de neuf?... Tout va bien ?

Si l'actualité de la Section est calme sur les trois branches Crédit Agricole, MSA et Groupama, il ne s'est quasiment rien passé en termes de négociation ces dernières semaines, trêve des confiseurs oblige. Ce n'est pas la même chose dans le contexte économique et social national.

Malgré les demandes d'un gouvernement enferré dans la déclinaison brutale de son programme de destruction massive et systématique de nos acquis et d'une organisation syndicale accompagnatrice, la trêve des confiseurs n'a pas eu lieu dans la lutte pour nos retraites.

Même si cela est relativisé et minimisé, pour ne pas dire déformé par nos chers médias, la révolte est bien toujours présente contre un système de plus en plus autoritaire, arbitraire et pour tout dire quasi totalitaire. (Cf. pour illustration la "mésaventure" de notre nouveau "colleur d'affiche" !)



On peut, en effet, douter du fait d'être toujours dans une véritable démocratie, avec encore une liberté d'expression.

5 ans après "Charlie Hebdo" et la déferlante populaire contre l'atteinte aux libertés et à la liberté d'expression, qu'en est-il réellement aujourd'hui ?

N'avons-nous pas basculé dans un normatif et une banalisation de la violence, de la censure et de l'autoritarisme, au nom justement des libertés et de la liberté ?

"Liberté, Egalité, Fraternité"... Il ne suffit plus de l'écrire au fronton de nos mairies !

Comme je l'écrivais dans le précédent JEC, les CSE sont en place dans toutes nos entreprises et ont remplacé les CE, DP et CHSCT.

Cela signifie réduction des élus et réduction des moyens pour les organisations syndicales.

Il va falloir faire plus avec moins... Cela ne vous rappelle rien ?

Mais là aussi, ce n'est que la déclinaison d'un vieux rêve de nos patrons : réduire et museler les organisations syndicales ; au moins celles qui empêchent de tourner en rond par leurs actions, revendications et défense des salariés, de tous les salariés.

C'est l'aboutissement de la loi de 2008 sur la représentativité, avec toutes ses conséquences...

Il va donc falloir se faire à cette nouvelle organisation, s'adapter aux réductions de moyens, mais aussi se recentrer sur nos actions militantes et réaffirmer notre présence sur le terrain, en utilisant tous les moyens qui restent à notre disposition.

Comme pour les retraites, nous ne devons rien lâcher.

Nous devons militer, nous conforter, nous implanter et nous développer, au plus près du terrain, pour défendre nos valeurs.

C'est l'affaire de tous que de porter la parole de FO autour de soi, de faire savoir ce que l'on fait.

Quand vous lirez ces lignes, les négociations auront repris dans les différentes branches avec, en premier lieu, le sujet des salaires.

Si, comme d'habitude, nos patrons nous ont déjà préparés avec leurs sempiternelles angoisses dans l'avenir pour nous expliquer qu'ils ne peuvent pas nous donner plus que... pas grand-chose, nous ne lâcherons pas pour autant l'affaire.

Mais, là aussi, la régression est en marche...

Bonne nouvelle quand même, 2020 est une année de Conférence Professionnelle !

Ce sera le moment, en septembre, de nous retrouver tous ensemble, d'échanger et de faire le point sur nos réalisations et nos développements respectifs.

Je donne donc rendez-vous aux militants de la Section en septembre, dans un lieu qui devrait plaire à tous et où j'espère les retrouver nombreuses et nombreux.

Tous ensemble, nous sommes plus forts.

D'ici là, **au nom de la Section, je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2020**, avec plein de réussite dans vos actions et projets personnels, professionnels et syndicaux.



Edition Publicité



Résultats élections CSE

Nous avons en cette fin d'année 2019 eu beaucoup d'élections CSE dans les entreprises de nos secteurs, et obtenu de nombreux résultats très positifs pour le SNPEP FO.

Communication directe et autres

Dans la communication directe, chez **STP**, filiale du groupe La Poste, nous obtenons 17% des voix passant, de la quatrième place à la deuxième, derrière la CGT (SUD et la CFTC sont en recul sensible).

Chez **KOBA**, une liste commune FO/CFTC obtient 33,33% de représentativité avec 4 élus chacun, la CFE-CGC 27,16 % et la CFDT perd sa représentativité à 6,17%.

Chez **FINASTRA**, nous obtenons la 1^{ère} place avec 28,62% des voix et 6 élus dans le collège Cadres devant une liste intersyndicale CGT/CFE-CGC/CFDT qui n'avait pas officiellement déposé de liste mais seulement un tract avec les noms des candidats. La direction ne l'a pas contesté !!!

Chez **AXELIS**, nous obtenons tous les sièges (3 employés et 1 cadre) avec 82,05% face à la CGT 17,95%.

Presse

Dans la **Presse Quotidienne Nationale**, FO s'implante au journal **LES ECHOS** et obtient sa représentativité avec 17,84% contre 80,49% à une intersyndicale CGT/CFE-CGC/SNJ/UNSA et une liste dissidente CGT 1,65%. Nous obtenons deux postes titulaires et suppléants dans le collège Cadres avec 29,84% et un 2^{ème} tour a été nécessaire dans le collège Employés ou nous avons fait 50% des voix. Nous avons obtenu le siège au 2^{ème} tour avec 75% des voix !

Dans la **Presse Régionale**, nous maintenons notre 1^{ère} place au **Parisien** avec 45,09% de représentativité contre 35,47% à Solidaires/SNJ et 17,03% à la CGT. Nous avons donc 8 sièges sur 15 dont 4 dans l'encadrement avec 88,18%, 3 pour les journalistes avec 29,46% et 1 pour le collège Employés avec 66,67%. C'était le premier scrutin depuis la fermeture de l'imprimerie où nous sommes majoritaires depuis 1976.

Dans la **Presse magazine**, nous retrouvons notre représentativité avec 28,16% des voix et la 2^{ème} place dans le Groupe **Marie Claire** ou un 2^{ème} tour était nécessaire. A l'issue de celui-ci, nous passons en tête dans le collège Cadres devant une liste

SAS et la CGT qui baisse fortement. Nous obtenons 1 siège dans le collège Employés et 2 élus titulaires dans le collège Cadres.

Au **Républicain Lorrain**, nous maintenons notre représentativité dans le cadre d'une liste commune unique CFDT/CGT/SNJ/CFE-CGC/FO.

Portage de presse

Dans le portage de presse, nous maintenons notre première place chez **Proximy** en Région Parisienne avec 65% des voix devant la CGT. Les autres organisations syndicales ont toutes disparues. Nous obtenons les sièges Cadres et Maîtrise dès le 1^{er} tour et nous sommes en tête dans le collège Employés ou un 2^{ème} tour est nécessaire. Nous confortons nos résultats au 2^{ème} tour avec 6 sièges dans le collège Employés contre 4 pour la CGT qui voit son Délégué Syndical central non élu avec plus de 20% de ratures à son encontre.

Nous maintenons également notre première place à **Centre France Portage** avec 47,12% des voix malgré un périmètre élargie (regroupement des sociétés de portage du Groupe) et une nouvelle liste UNSA Poste !

A **Sud Presse Distribution**, à Marseille, les listes FO remportent 4 sièges sur 4 et 70 voix contre 20 pour la CGT.

Chez **Corse Presse Distribution**, la liste FO double ses voix, passant de 16% à 31,34% de représentativité et gagne 2 sièges sur les 5 à pourvoir face au STC. Pour l'anecdote, le syndicat FO a intenté une action prud'homale et le STC a indiqué aux salariés qu'il mettrait l'entreprise en danger s'il faisait pareil !!!

Nous remercions l'ensemble des salariés qui ont soutenu les différentes listes FO et les appelons à renforcer nos équipes syndicales.

Le Syndicat National de Presse, d'Édition et de Publicité FORCE OUVRIERE tient à féliciter et à soutenir l'ensemble des candidats pour les excellents résultats obtenus qui permettent à FORCE OUVRIERE de conforter sa première place dans le secteur du Portage de presse, et de se renforcer dans le secteur de la Publicité et de la Communication directe, entre autres.



Faisons de **2020** une année où la **solidarité** et l'action syndicale permettent le **progrès** et la **justice sociale** !

Tous nos vœux de réussite vous accompagnent en cette nouvelle année.

Ces derniers mois, un mouvement social d'ampleur s'est engagé face au projet de réforme des retraites présenté par notre gouvernement et rejeté par la quasi-totalité des organisations syndicales. Force est de constater que la mobilisation de notre secteur est restée timide... et pourtant nous sommes concernés comme tous les salariés de ce pays, que ce soit dans le Secteur public ou le secteur privé. Les

inquiétudes sont les mêmes, les impacts aussi...

Ce début d'année va être crucial pour faire barrage à ce projet qui, au-delà des fameux régimes spéciaux, va mécaniquement impacter le montant des pensions de tous les salariés... sans parler de ceux... mais surtout celles, qui auront travaillé à temps partiel !!!... et dans la banque, 95% des temps partiels sont féminins, qu'ils soient liés à la parentalité ou non. C'est un fait.

Aussi, nous engageons les élus et porteurs de mandats de notre Organisation FO à suivre les appels de notre Confédération, de notre Fédération, et de notre Section fédérale à la grève et à la manifestation, et ainsi œuvrer pour que les salariés nous rejoignent dans l'action et fassent entendre leur voix.

La solidarité, intergénérationnelle et interprofessionnelle, est l'un des fondements de notre Organisation : public, privé pour aujourd'hui et pour demain, l'action de chacun pour le bénéfice de tous !

Agenda 1^{er} semestre 2020

Nous sommes à mi-mandat, et cette année nous tiendrons notre Conférence Professionnelle du 5 au 7 mai à Cabourg. Ce sera l'occasion d'effectuer un bilan sur la mise en place et le fonctionnement des

CSE, et de préparer un plan d'action et de développement pour les 2 années à venir.

Pour être représentés à cette Conférence Professionnelle, les syndicats devront être

à jour de leurs cotisations pour les années 2019 et antérieures, et avoir commandé le matériel 2020. Les délégués seront validés sur présentation de leur carte syndicale 2020.

Comité consultatif du Secteur Financier

Le CCSF est chargé d'étudier les questions liées aux relations entre les établissements financiers et leurs clientèles respectives, et de proposer toutes mesures appropriées dans ce domaine sous forme d'avis ou de recommandations d'ordre général. De plus, le CCSF peut être saisi par le ministre chargé de l'Economie, l'ACPR, les organisations représentant les clientèles, et les organisations professionnelles dont les membres sont issus. Il peut également s'auto-saisir à la demande de la majorité de ses membres. FO est représenté au CCSF par la FEC FO au titre de la représentation des salariés du Secteur Financier dans son ensemble et par l'AFOC au titre de la représentation des clients du secteur financier dans son ensemble.

Ainsi, tout au long de l'année 2019, nous avons porté la parole et les revendications de FO et travaillé à l'élaboration des avis du CCSF, dans l'intérêt des salariés et des consommateurs du secteur.

- **10/12** : Avis sur la consultation publique relative à la mission d'accessibilité bancaire confiée à La Banque Postale
- **10/12** : Avis sur la lisibilité des contrats dans le cadre de l'assurance complémentaire santé – suite de l'Avis du 19 juin 2018
- **10/12** : Avis sur le projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatif au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP)

- **19/11** : Avis sur le démarchage téléphonique en assurance

Les avis, mais aussi les rapports du CCSF sont consultables. N'hésitez pas à consulter le site du CCSF :

<https://www.ccsfin.fr>

Bonne lecture....



Brèves juridiques

Représentation équilibrée Hommes / Femmes sur les listes électorales

Obligation générale d'une représentation proportionnée comportant au moins un candidat du sexe sous-représenté

Lorsque plusieurs sièges sont à pourvoir, les organisations syndicales sont tenues de présenter une liste conforme à l'article *L. 2314-30* du code du travail, c'est-à-dire respectant la proportion de la part des hommes et des femmes dans le collège électoral considéré et devant comporter au moins un candidat au titre du sexe sous-représenté.

Lorsque l'application des règles de proportionnalité et de l'arrondi à l'entier inférieur en cas de décimale strictement inférieure à 5 conduit, au regard du nombre de sièges à pourvoir, à exclure totalement la représentation de l'un ou l'autre sexe, il résulte de l'article précité que les listes de candidats peuvent comporter un candidat du sexe sous-représenté sans que les organisations syndicales y soient tenues ; les dispositions de l'article *L. 2314-30* du code du travail étant d'ordre public absolu, le protocole préélectoral ne peut y déroger.

Il s'ensuit que c'est à bon droit qu'un tribunal, ayant constaté que la proportion de femmes et d'hommes dans le collège concerné était respectivement de 30,46% et de 69,54% et que deux postes étaient à pourvoir, ce dont il résultait que la règle de proportionnalité donnant une décimale supérieure à 5, un poste devait être attribué à une femme et que le syndicat n'avait présenté qu'un candidat homme, annule l'élection de ce dernier.

Cass. soc., 11 décembre 2019, n°18-23513

Commission santé, sécurité et conditions de travail

La désignation des membres d'une CSSCT résulte d'un vote des membres du CSE à la majorité des voix des présents lors du vote

Selon l'article *L. 2315-39* du code du travail, les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail sont désignés par le comité social et économique parmi ses membres, par une résolution adoptée selon les modalités définies à l'article *L. 2315-32*, pour une

durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité.

Selon l'article *L. 2315-32 alinéa 1* du même code, les résolutions du Comité social et économique sont prises à la majorité des membres présents ; il en ressort que la désignation des membres d'une CSSCT (que sa mise en place soit obligatoire ou conventionnelle) résulte d'un vote des membres du CSE à la majorité des voix des membres présents lors du vote.

Cass. soc., 27 novembre 2019, n°19-14224

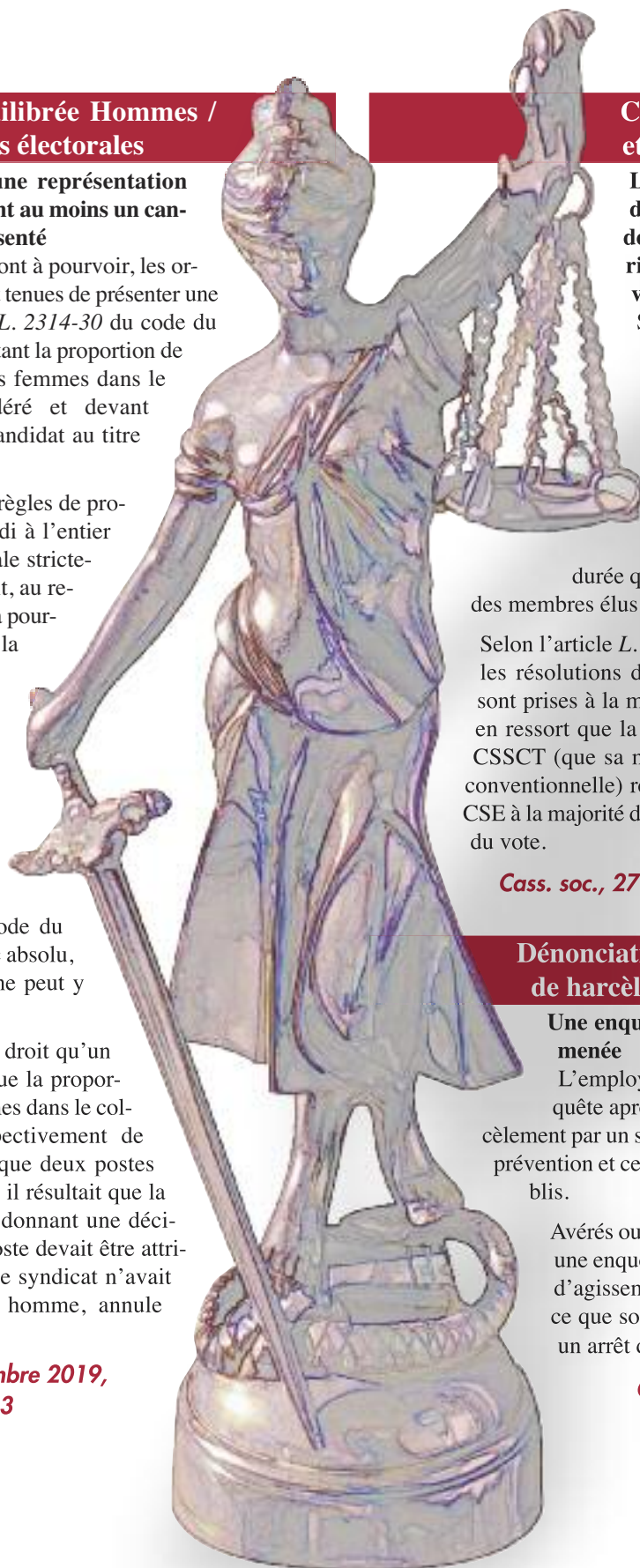
Dénonciation de faits de harcèlement

Une enquête doit systématiquement être menée

L'employeur qui ne diligente pas une enquête après la dénonciation de faits de harcèlement par un salarié manque à son obligation de prévention et ce, même si les faits ne sont pas établis.

Avérés ou non, un employeur doit diligenter une enquête dès lors qu'un salarié se plaint d'agissements de harcèlement moral. C'est ce que souligne la Cour de Cassation dans un arrêt du 27 novembre 2019.

Cass. soc., 27 nov. 2019, n°18-10-551





Licenciement économique

L'employeur qui envisage de supprimer un poste identifié doit appliquer les critères d'ordre des licenciements

Le fait que le poste à supprimer pour motif économique soit le seul de ce type dans l'entreprise ne dispense pas l'employeur d'appliquer les critères d'ordre des licenciements. Il lui faut, en effet, vérifier si le salarié occupant ce poste n'appartient pas à une catégorie professionnelle plus vaste, au sein de laquelle pourront jouer les critères d'ordre.

La "catégorie professionnelle", cadre d'appréciation des critères d'ordre

Une entreprise spécialisée dans la fabrication de produits technologiques avait décidé de supprimer, pour motif économique, le poste de "régleur sur le parc petites machines". L'employeur n'avait pas jugé utile d'appliquer les critères d'ordre des licenciements, dans la mesure où il n'existait qu'un seul poste de cette nature.

C'était oublier que les critères d'ordre des licenciements s'apprécient à l'échelle de la catégorie professionnelle concernée, c'est-à-dire de l'ensemble des salariés qui exercent dans l'entreprise des activités de même nature supposant une formation professionnelle commune.

Obligation pour le juge de vérifier si le salarié appartenait ou non à la catégorie des "ouvriers de production"

Ainsi, dans cette affaire, le salarié soutenait qu'il appartenait à la catégorie professionnelle des "ouvriers de production". Selon lui, il aurait donc fallu appliquer les critères légaux –charges de famille, ancienneté, caractéristiques sociales rendant la réinsertion professionnelle difficile, qualités professionnelles– ou, le cas échéant, conventionnels à l'ensemble des ouvriers de production pour déterminer qui, au final, serait licencié (*c. trav., art. L. 1233-5*).

La Cour de Cassation approuve cette argumentation et casse l'arrêt d'appel qui avait débouté le salarié de sa demande, au prétexte qu'il ne disposait d'aucune des qualifications nécessaires pour être polyvalent sur un autre poste. Il appartiendra donc à la Cour d'Appel de renvoi de déterminer si le salarié, compte tenu de ses activités et de sa formation, appartenait à la catégorie des ouvriers de production.

Commentaire : la violation des critères d'ordre des licenciements ne rend pas le licenciement sans cause réelle et sérieuse, mais appelle la réparation du préjudice subi, lequel peut aller jusqu'à la perte injustifiée de l'emploi.

Cass. soc., 27 novembre 2019, n°18-21199

Elections

Elections professionnelles et vote électronique : attention à la confidentialité des données.

Lorsqu'un vote électronique est organisé dans l'entreprise, il est primordial de s'assurer de la confidentialité des données sous peine d'annulation des élections. En voici l'illustration avec un arrêt où l'employeur avait bien respecté cette obligation.

Un vote électronique contesté

Dans cette affaire, le vote électronique avait été organisé par un accord d'entreprise et un protocole d'accord préélectoral.

Deux syndicats avaient saisi le Tribunal d'Instance d'une demande en annulation des deux tours des élections, en invoquant diverses irrégularités qui seraient survenues dans le déroulement du processus électoral. Ils reprochaient au système de vote électronique de ne pas avoir assuré la confidentialité du vote et la sincérité du scrutin.

Leur action est rejetée par les juges du fond dont le jugement est validé par la Cour de Cassation.

Envoyer les données par lettre simple au domicile est conforme

Les identifiants et mots de passe avaient été envoyés aux électeurs par lettre simple à leur domicile. Les syndicats estimaient que ce système n'assurait pas la confidentialité des données transmises.

Pour les juges, au contraire, cette modalité d'envoi permettait d'assurer la confidentialité des informations car les éléments avaient bien été envoyés aux domiciles des salariés et non sur une boîte de messagerie accessible par des membres de l'entreprise.

Il faut donc veiller à ne pas envoyer les identifiants et mots de passe par mail et préférer le courrier. Un accusé de réception peut être d'ailleurs préférable pour des questions de preuve.

Procédure en cas de perte de l'identifiant et du mot de passe

Les syndicats reprochaient aussi au système de vote la procédure de secours mise en place en cas de perte des informations par l'électeur.

Il était en effet possible aux électeurs d'obtenir, en cas de perte de l'identifiant et du mot de passe, un envoi sur leur téléphone portable après avoir renseigné leur nom, prénom, date, lieu de naissance et n° de matricule.

Or, les noms, prénoms, matricules étaient aisément accessibles, soit depuis des terminaux de l'entreprise, soit dans le registre unique du personnel et les dates de naissance étaient conservées par l'employeur dans une armoire non fermée à clé.

De plus, un même téléphone portable pouvait être utilisé pour recevoir plusieurs identifiants et mots de passe de secours sur indication de ces données. Pour les syndicats, une usurpation n'était pas impossible.

Mais pour le juge, les syndicats ne démontraient pas que le lieu de naissance des salariés était aisément accessible, les précautions suffisantes avaient été prises pour garantir la confidentialité des votes et des données transmises.

La demande de nullité est donc rejetée.

Commentaire : cette affaire, qui concernait l'élection des délégués du personnel et du comité d'entreprise, est transposable en matière de vote électronique pour l'élection du comité social et économique.

Cass. soc., 27 novembre 2019, n°18-23161

Entendre, dire et voir sont des choses différentes !

Nous vous informons qu'il existe plusieurs solutions pour rendre les publications ou les notes syndicales accessibles aux militants-es et autres non voyants, malvoyants ou ayant des problèmes de vue.

Conversion en braille

Nous avons trouvé un site qui permet de **convertir gratuitement en audio/braille** tous les documents qui lui sont soumis : **RoboBraille**. Il a été inventé en 2004 et mis au point au Danemark avec l'aide du Collège national royal pour les aveugles, basé à Hereford, Royaume-Uni. RoboBraille répond actuellement à des milliers de demandes d'utilisateurs.

Les services proposés par **RoboBraille** pour les utilisateurs individuels sont gratuits. Les principaux services de RoboBraille sont de deux ordres. Le 1^{er} est un service audio : tous les documents (publications, courriers ou assimilés) sont convertis en fichiers mp3. Les services de conversion audio incluent actuellement des voix de haute qualité dans plusieurs langues. Un 2^{ème} service permet de le convertir en braille.

RoboBraille peut, en outre, être utilisé pour convertir des documents, tels que des images numérisées et des fichiers PDF, dans des formats plus accessibles.

Nous espérons que les personnes, militants... concernés pourront plus facilement lire, accéder et comprendre les messages reçus surtout syndicaux ! RoboBraille est disponible sur <http://www.robobraille.org>

Précision importante : il va de soi que, de près ou de loin, nous n'avons aucun intérêt (commercial ou financier) à faire de la publicité pour ce logiciel. Le seul intérêt que nous ayons, c'est celui de l'aide syndicale mise en avant pour les salariés, les militants et autres.

Conversion en fichiers audio

Si vous êtes à la recherche d'un **logiciel qui transforme les textes en paroles**, nous vous proposons ci-dessous des descriptions exhaustives et professionnelles, en français, de logiciels de synthèse vocale gratuits ou payants disponibles en téléchargement. Vous aurez le choix entre plusieurs logiciels recommandés qui vous permettront d'entendre des textes écrits dans votre langue parlée.

ATTENTION : VÉRIFIER la comptabilité, la langue et la gratuité, faites des essais pour trouver celui qui vous convient et s'il existe toujours. Car le monde impitoyable et financier de l'informatique peut entraîner la fermeture de sites, au nom de l'intérêt économiquement financier.

- **Balabolka** : Balabolka est un logiciel de retranscription permettant de convertir les fichiers texte en fichiers audio. C'est un logiciel de synthèse vocale (Text-To-Speech) qui permet à votre ordinateur de lire un texte importé aux formats TXT,

DOC, RTF, PDF, HTML etc. Cette application dispose également d'un outil d'enregistrement audio aux formats MP3 ou WAV qui vous permet de sauvegarder la lecture. Dans sa version portable, vous pouvez lancer Balabolka sur n'importe quel ordinateur depuis votre clé USB. Licence : Gratuit - OS : Windows 7 Windows 8 Windows 10 - Langue : FR.

- **NVDA** : quoi que libre, NVDA est souvent reconnu comme plus performant que bien des logiciels propriétaires coûteux comme JAWS ou WindowsEyes. Licence : Open - Windows 7 Windows 8 - FR.
- **SDVocal** : SDVocal est un logiciel pour Windows qui permet de dicter un texte, de lancer des applications à la voix et d'écouter tout type de texte sur votre PC. Licence : Gratuit - Windows 7.
- **Pistonsoft Text to Speech Converter** : Lire un long texte est fatigant pour les yeux. Pistonsoft Text to Speech Converter est un synthétiseur vocal qui permet de remédier à cela. Principales fonctionnalités Lecture : l'utilisateur n'aura qu'à spécifier un document texte. Licence : Gratuit - Windows 7 Windows 8 Windows 10.
- **Text to Speech Maker** : Text to Speech Maker est un logiciel qui permet d'effectuer des synthèses vocales. Pratique, il est facile à prendre en main. Licence : Démo - Windows 7.
- **Orato** : Les prononciations sont importantes lors d'une lecture de texte et la meilleure façon de les apprendre, c'est d'écouter. Ainsi, si vous avez du mal à lire un texte en langue étrangère, Orato peut le faire pour vous. Licence : Gratuit - Windows 7.
- **Active TTS** : logiciel de synthèse vocale qui lit un texte à haute voix. Ce logiciel est capable de lire des textes. Licence : Shareware - Windows 7.
- **Speaking Notepad** : ces derniers temps, la technologie a évolué, surtout au niveau de l'informatique. il est possible de lire des textes en utilisant des outils adéquats à l'exemple de Speaking Notepad.
- **uListen** : uListen est un outil Text To Speech ayant pour fonction principale de lire les textes à partir des pages web, Word ou autres. Il intègre également d'autres fonctionnalités pratiques. Principales fonctionnalités : Lecture. Licence : Gratuit - Windows 7.
- **Verbose** : Verbose Text To Speech est un logiciel de synthèse vocale qui est capable de lire un texte à haute voix. Lecteur : ce logiciel est en mesure de reconnaître tout type de texte. Licence : Shareware - Windows 7 Windows 8.



Pour iPad

La synthèse vocale est déjà installée. Il suffit de l'activer dans les réglages. La procédure est assez simple et elle est bien expliquée, en images, sur le [site de la CSSMI](#).

Je me permets d'ajouter qu'il existe depuis peu le site **ASTREAD** (www.astread.com) qui donne la possibilité de convertir par synthèse vocale vos livres électroniques (epub, pdf, txt, docx, doc, rtf...) en livre audio ! Le système effectue même à votre place un post traitement du texte, pour que l'écoute soit plus agréable.

En ligne et **100% gratuit** !

- www.ivona.com - synthèse vocale en français. Synthèse de la parole de haute qualité. Plusieurs voix sont disponibles (masculine, féminine). Taille maximale du texte : 250 caractères.
- www.acapela-group.com - synthétiseur vocal démo/synthèse vocale en français. Synthèse de haute qualité. On peut écouter les voix masculine et féminine. Taille maximale du texte : 300 caractères.
- www.voxygen.fr - synthèse vocale en ligne pour le français. Très haute qualité de la voix.
- <http://translate.google.com/> - Traduction - service en ligne gratuit de Google permettant la traduction des textes français vers plusieurs langues et synthèse vocale intégrée. Détecte automatiquement la langue. Permet de lire de longs textes en français.
- www2.research.att.com - AT&T Natural Voices - synthèse vocale (gratuite pour le français). Synthèse vocale de qualité moyenne. Taille maximale du texte : 300 caractères. Les voix masculine et féminine sont disponibles.
- www.linguattec.de - synthèse vocale gratuite pour le français en ligne - synthétiseur vocal. Synthèse vocale de qualité moyenne. Taille maximale du texte : 250 caractères. Français de France et français québécois.
- <http://text-to-speech.imtranslator.net/> - synthèse vocale en ligne gratuite pour le français - synthétiseur de voix. Synthèse vocale de qualité moyenne. Taille maximale du texte : 1 000 caractères.

Installer une **nouvelle langue** de **synthèse vocale** dans Windows 10

Quelle que soit l'édition de Windows 10, cliquez sur Démarrer > paramètres, puis procédez comme suit : sélectionnez le bouton Démarrer, puis sélectionnez paramètres > heure _AMP_ langue > région & langue.

Sélectionnez Ajouter une langue, puis sélectionnez la langue souhaitée dans la liste. Seules les langues répertoriées dans le tableau ci-dessous auront des fonctionnalités de conversion de texte par synthèse vocale. Une fois la nouvelle langue installée (cette opération peut prendre quelques instants), sélectionnez-la dans la liste région _AMP_ langue, puis sélectionnez options. Sous options de langue > parole, sélectionnez Télécharger. Redémarrez votre ordinateur. Les voix de synthèse vocale seront installées lorsque votre ordinateur réactivera. D'autres langues de synthèse vocale peuvent être achetées auprès des fournisseurs tiers suivants : **Harpo Software**, **CereProc**, **NextUp**.

Moins on voit et mieux on entend.



2020 EST LÀ ET VOUS N'ÊTES TOUJOURS PAS PASSÉS EN CSE ? QU'EST-CE QUE ÇA SIGNIFIE ? QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ? VOUS DEVEZ SAVOIR !

Les derniers éléments d'informations font état de 40 à 50 % d'entreprises dans lesquelles les Directions n'ont pas encore organisé les élections professionnelles de passage en CSE, malgré l'obligation légale, connue depuis les ordonnances de septembre 2017.

Depuis le 1er janvier 2020, au regard des textes, les anciennes institutions représentatives du personnel doivent être considérées comme n'ayant plus de légitimité et tous les mandats considérés comme éteints avec le passage à la Nouvelle Année !

Depuis ce premier jour de la nouvelle année, l'absence de CSE équivaut à l'absence de représentants de personnel, quand bien même des DP ou un CE sembleraient toujours être en place.

Vous êtes devenus les anciens représentants du personnel mais n'avez plus de légitimité et ne pouvez plus rien faire !

Cette absence de mandat n'est pas sans conséquence ; vous ne pouvez en effet plus :

- Représenter les salariés
- Utiliser les budgets AEP et ASC : le CE n'ayant plus d'existence juridique, les activités envers les salariés sont obligatoirement suspendues (plus de tickets cadeaux, plus de billetterie, plus d'offres pour les enfants, ...) ; les attributions économiques et professionnelles n'ont évidemment plus lieu d'exister non plus : les anciens élus, qui continueraient à utiliser les budgets de l'ancien CE, s'exposent au risque de voir ces dépenses requalifiées en abus de biens sociaux. Certaines situations peuvent se révéler particulièrement délicates à gérer : CE employant des salariés, activités engagées avant le 31 décembre 2019 mais réalisées en 2020...
- Utiliser des heures de délégation
- Être consultés par la direction
- ...

Cela peut avoir de lourdes conséquences et de véritables sanctions.

Parallèlement, la non organisation des élections par l'employeur n'est pas sans conséquence pour lui mais aussi pour le dialogue social. En effet, l'entrave à la constitution du CSE entraîne pour l'employeur :

- Un délit pénal puni d'un an d'emprisonnement et 7 500 € d'amende (C. trav. art. L. 2317-1)
- Des dommages et intérêts pour tout salarié en réparation du préjudice subi du fait de l'absence de représentation du personnel et de procès-verbal de carence
- L'absence de cause réelle et sérieuse du licenciement prononcé pour inaptitude d'origine professionnelle ou non professionnelle
- L'irrégularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique
- L'inopposabilité aux salariés de la dénonciation d'un usage
- L'inopposabilité aux salariés de la modification ou de la mise en place du règlement intérieur
- L'impossibilité de mettre en place de l'intéressement au sein de l'entreprise

L'absence de CSE est un réel frein au dialogue social et à la vie de l'entreprise !

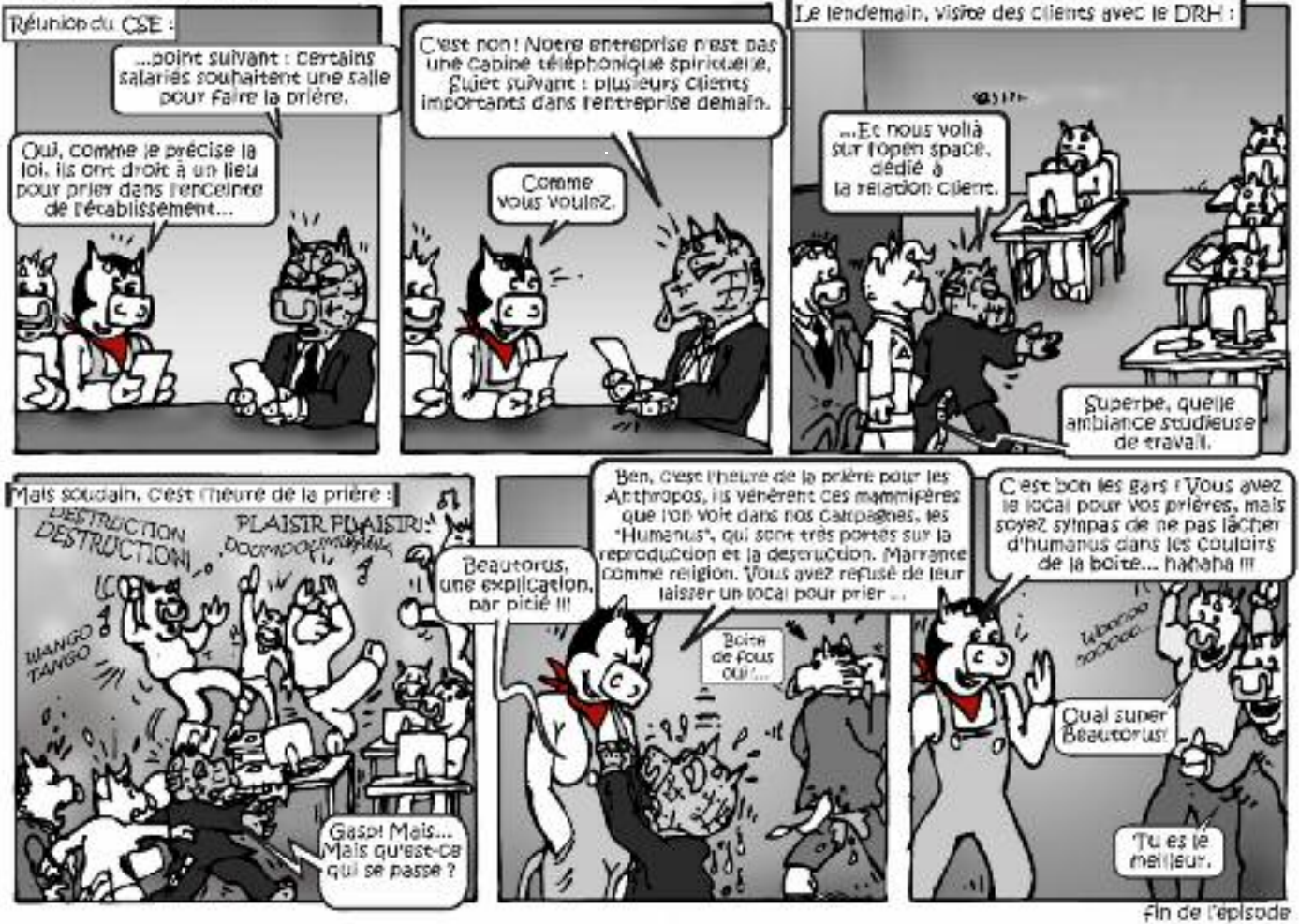
Si vous n'êtes pas encore passé en CSE, nous vous invitons à exiger de votre Direction d'organiser vos élections au plus tôt et à solliciter l'inspection du travail à ce sujet.

Nous restons à votre écoute pour échanger avec vous sur le sujet !



Sylvie VERCLEYEN
Expert-comptable associé

.ECCLESIA BEAUTORUS



DELIRIUMANCE

LES ANNÉES SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT

Par Claudio Francone

A force d'attendre un train pour aller bosser, je m'étais dit que j'avais le temps pour écrire ce papier. Alors, je m'étais mis en condition pour vous écrire des vœux extraordinaires, pleins d'espoir et d'optimisme, de bonheur et de réussite, de paix et de fraternité... Puis sont arrivés ceux de l'autre. Je veux dire les vœux de l'autre, du Président MACRON quoi ! Et ça m'a fichu un tel cafard que le moral n'y était plus. "Je mesure comment les décisions prises suscitent des craintes et des oppositions, faut-il pour autant renoncer ?" Beh oui ! Lorsqu'on arrive à réunir le front syndical tout entier -y compris la CFDT qui, en matière de contestation, est un peu comme un enfant devant le Père Noël la veille de Noël- comme aucun de ses prédécesseurs n'a jamais réussi à le faire, il faudrait peut-être se poser des questions, non ? "Il ne faut céder en rien à l'immobilisme", a-t-il continué. Mais qu'il démissionne alors, qu'attend-il ? Mais le pire était à venir. Il a atteint l'apogée du mauvais goût lorsque, pour l'année 2020, le Président a appelé à ouvrir "la décennie

de l'unité retrouvée de la Nation" ! Non mais, franchement, est-il vraiment possible d'être aussi déconnecté de la réalité ? Après une année rythmée par le mouvement des Gilets Jaunes, suivi par l'arrêt quasi-total des transports publics et des manifestations, syndicales cette fois-ci, qui réunissent des millions de citoyens dans les rues, MACRON a le courage et l'audace de parler de l'"unité retrouvée de la Nation" ? A ce niveau, on atteint le cas pathologique, il faudrait que des médecins et scientifiques se penchent la dessus, le prix Nobel n'est pas loin !

Bon, j'aurais pu m'en remettre, retrouver ma joie et ma bonne humeur, lorsqu'une autre déclaration a envahi tous les médias : "Je n'ai pas fui la justice, je me suis libéré de l'injustice..." Cette fois ce n'est pas notre cher Président qui l'a prononcée. Non, vous l'aurez compris, il s'agit de Carlos GOHSN, ancien président de l'alliance Renault-Nissan qui a été pris d'un élan d'enthousiasme jubilatoire à peine débarqué

au Liban, après une évasion du Japon aussi rocambolesque que l'un des meilleurs James Bond. Il avait d'ailleurs pris le soin de négocier un contrat juteux avec le géant du streaming Netflix au mois de septembre dernier. Trop fort, il a vendu les droits de son histoire avant même de l'avoir écrite ! En voilà un autre qui a un rapport avec la réalité tout du moins... corrompu. Est-il possible que ce soit toujours les mêmes qui gagnent ? N'y a-t-il pas une justice dans ce monde ?

Dans ces moments, en général, je me laisse envahir par un élan de mysticisme et je prie tous les dieux de l'Olympe pour que les choses changent. Mais cette fois, comme je vous l'ai dit, je n'ai pas le moral. Les années se suivent et se ressemblent, alors, pour cette année qui débute, ne lâchons rien, le pouvoir de la rue fera le reste...

Bonne année à tous !

**GROUPE
LEGRAND**

DES EXPERTS AU SERVICE DES CSE



Comprendre pour savoir,
savoir pour agir !

Des experts 360° qui vous écoutent et
vous accompagnent depuis plus de 30 ans.

Expertise comptable

Situation économique, Politique sociale,
Orientations stratégiques, Droit d'alerte,
PSE, Tenue / Audit des comptes du CSE...

Conseil & Assistance

Accompagnement au quotidien pour
toute question d'ordre économique,
sociale ou juridique

Formation

Formation CSE - SSCT inter et intra
dans toute la France



www.groupe-legrand.com



Expertise
Comptable



Conseil &
Assistance



Formation

**GROUPE
LEGRAND**

Paris - Lyon - Bordeaux - Lille - Marseille

01 42 25 30 30

info@groupe-legrand.com

